



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 42084

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le dernier rapport rendu par le Conseil d'orientation pour l'emploi. En effet, dans le cadre du renforcement de l'information sur les débouchés des formations, il est proposé de rendre obligatoire la publication, pour chaque filière de formation, d'informations sur le devenir de l'étudiant, avec par exemple la proportion d'étudiants qui ont leur diplôme selon leur baccalauréat d'origine. Il lui demande de bien vouloir lui donner sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

L'objectif de renforcer l'information à destination des étudiants sur les débouchés des formations vise à favoriser l'égalité des jeunes face à l'accès à cette information, condition d'une orientation réussie. En cela l'objectif revêt une grande importance. Concernant les informations qui seraient rendues obligatoires, certaines sont actuellement publiées chaque année. Il s'agit notamment du taux de réussite en licence, BTS ou en DUT selon le baccalauréat d'origine. D'autres, comme la réussite en master ou en doctorat selon le diplôme post-bac, pourraient l'être sous réserve d'une quantité suffisante de cette dernière variable (diplôme post-bac). Enfin, celles citées par le rapport et qui ont trait à l'insertion professionnelle des étudiants, supposent, comme mentionne ledit rapport, « de se donner les moyens de rassembler les informations » à cette fin, voir de les créer en cas d'absence. La mise en place ou la création d'un tel dispositif de collecte d'informations est d'ores et déjà à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42084

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2009, page 1481

Réponse publiée le : 28 avril 2009, page 4036